

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 27 juillet 2023

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Delphine MARREC, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC excusés et Sonia HALLIER

Aménagement rue de Moudennou : attribution des marchés

Pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Moudennou, à l'unanimité, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

- Lot1 Voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation : entreprise EUROVIA pour un montant de 168 663.90 € HT.
- Lot2 Aménagement paysager : entreprise Jo SIMON pour un montant de 35 105.00 € HT
- Lot3 Feux tricolores : entreprise STEPP pour un montant de 32 122.00 € HT

Les travaux débuteront début septembre.

Aménagement Route de Trévilis : Demande Fonds départemental de sécurité routière

A l'unanimité, le conseil municipal valide le projet d'aménagement de la route de Trévilis (chaussée, création de place de stationnement et chemin piétonnier) et sollicite auprès du Conseil départemental une subvention au titre du fonds départemental de sécurité routière.

Travaux éclairage Salle des sports

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise DOMOTELECT pour le changement de l'éclairage de la salle des sports (rez de chaussée et étage) pour un coût total de 27373.00 € HT. Une demande de subvention sera déposée au titre du fonds vert.

Renouvellement Conseil municipal des jeunes

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prolonger le mandat du conseil municipal des jeunes d'une année.

Demande de subvention exceptionnelle du GPFC

Le conseil municipal (8 pour, 10 contre) décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle à l'association Guiclan Plouénan Football Club suite à l'annulation de l'autocross.

Devis plantation arbre au Guern et à la piste

A l'unanimité, le conseil municipal valide les devis de plantation et d'entretien d'arbres au Guern et à la Piste pour un montant de 8915.50 €. Cet achat sera subventionné par le conseil départemental à hauteur de 80%.

Installation barbecue

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'installer un barbecue sur le site de La Vallée. Un règlement concernant son utilisation sera mis en place et affiché.